


Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**


14140307
TRIBUNAL DE COMMERCE
08 -07- 2014
**NIVELLES
Greffe**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/07/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0455.483.294

Dénomination

 (en entier) : **PROPERTY & ADVICE**

 (en abrégé) : **P. & A.**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : rue Jules Depauw 8, 1390 Grez-Doiceau (Bossut-Gottechain)

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Modification de l'objet social - modifications des statuts

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Guillaume ROBERTI de WINGHE, Notaire de résidence à Leuven, Associé de la société civile à forme de société privée à responsabilité limitée "HOLLANDERS & ROBERTI", Notaires Associés, ayant son siège à Leuven, le trente juin deux mille quatorze, que l'associé unique agissant, conformément à l'article 267 du Code des sociétés, en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée "PROPERTY & ADVICE", en abrégé "P & A", ayant son siège social à 1390 Grez-Doiceau (Bossut-Gottechain), rue Jules Depauw 8, numéro d'entreprise TVA BE 0455.483.294, RPM Nivelles, a pris les résolutions suivantes :

Modification de l'objet social et modification consécutive de l'article 3 des statuts

L'associé unique décide de modifier l'objet social pour l'étendre à d'autres activités et de modifier le texte des statuts relatif à l'objet social en remplaçant intégralement l'article 3 par le texte suivant :

La société a pour objet, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, par elle-même, à l'intervention ou par l'intermédiaire de toute autre personne physique ou morale, en Belgique ou à l'étranger, toutes opérations immobilières et mobilières généralement quelconques et notamment :

- le conseil en développement commercial, investissement et affaires immobilières, et notamment le conseil aux entreprises en expansion commerciale, le conseil dans la recherche de sites, projets de management, la recherche d'investisseurs, l'analyse de relocalisation ainsi que la gestion immobilière d'immeubles en et pour copropriété ;
- l'achat, la vente, l'échange, la prise à bail, la location sous toutes ses formes dont l'emphytéose, la sous-location, le leasing, la réalisation, la valorisation, la démolition, la construction, la transformation, la rénovation, la finition, le parachèvement, l'entretien, l'exploitation, l'expropriation, la gestion, la gérance, l'aménagement d'intérieur, la décoration, le lotissement, la division horizontale et la mise en copropriété forcée, la promotion sous toutes ses formes, de tous biens immeubles bâtis ou non bâtis, l'acquisition et la concession de tous droits réels immobiliers, et l'affectation hypothécaire de tous biens et droits immobiliers ;
- la conception, la réalisation, l'organisation, la coordination et la gestion de tous projets de promotion immobilière sous forme d'assistance commerciale, technique ou financière ;
- l'expertise, la prospection, toutes missions de courtage, de conseil, en particulier en matière de développement immobilier, l'établissement de plans d'exécution et de devis, la conclusion de tous marchés. et le contrôle de leur exécution et en général, toutes activités et devoirs relevant des bureaux d'études ;
- toutes opérations de mandat, de gestion, d'administration ou de commission relatives à tous biens et droits immobiliers et en général, aux opérations et prestations de services se rapportant directement ou indirectement à l'objet social, en ce compris l'assistance dans la recherche de crédit immobilier ;
- le commerce et l'industrie de matériaux de construction et de tout ce qui rapporte à l'industrie de la construction ; elle peut donc acheter, vendre, louer et prendre en location tout matériel, tous matériaux et toutes marchandises généralement quelconques s'y rapportant ;

Cette énumération n'est pas limitative.

Le tout dans les limites prévues par la loi et sous réserve des professions et activités dont l'accès ou l'exercice est réglementé par la loi, lesquelles s'exerceront à défaut d'accès ou d'autorisation octroyé à la société, par le biais de sous-traitants spécialisés.

La société pourra, seule ou en participation, par elle-même ou par des tiers, pour elle-même ou pour compte de tiers, faire toutes opérations mobilières, immobilières et financières, civiles, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à le favoriser.

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/07/2014 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

La société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires ou entreprises, sociétés, associations ou groupements ayant un objet identique, similaire, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières, à faciliter l'écoulement de ses produits ou la prestation de ses services.

Elle pourra réaliser son objet tant en Belgique qu'à l'étranger de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

Pour extrait analytique conforme,
Notaire Guillaume Roberti de Winghe (signé)

Déposé en même temps :

- expédition de l'acte;
- texte des statuts coordonnés